

0241007P
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE GIRAUT DE BORNEIL
10 BOULEVARD ANDRE DUPUY
24160 EXCIDEUIL
Tel : 0553622100

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : OP@LE CLE DE REPARTITION ENTRE SERVICES

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 10


Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Date de réunion de la séance initiale : 09/10/2025

Nombre de présents à la séance initiale : 12

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2025

Réuni le : 14/10/2025

Sous la présidence de : Laurent Normand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

CLE DE REPARTITION

La contribution entre service SRH (dépenses) et ALO (recettes) n'existe plus au budget OPALE.

Les factures de charges non identifiables, notamment la viabilisation, seront ventilées sur ALO domaine viabilisation et sur SRH domaine Hors Crédit Nourriture, à hauteur des crédits ouverts au budget (version OPALE).

Reversement de la subvention de fonctionnement du Collège au Lycée : 70 % et dotation propre au collège : 30 %

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0